



FABEC : la CFDT confirme son engagement

Le FABEC doit être issu d'un travail de coopération européenne, y compris au niveau syndical.

La CFDT, syndicat fortement impliqué dans la construction d'une Europe sociale souhaite la mise en œuvre d'un FABEC issu d'un consensus et d'un travail de coopération entre tous les syndicats du FABEC.

La CFDT prend note des propositions de l'intersyndicale CGC-CGT-FO-UNSA IESSA, d'une part, mais aussi des propositions de l'UNSA ICNA d'autre part.

Certaines parties de ces travaux s'inspirent ou sont en corrélation avec les propositions également défendues par la CFDT au niveau européen depuis de nombreuses années.

La CFDT participe depuis l'origine et participera activement aux prochaines réunions du Joint ATM Working Group, à Bruxelles, afin que les syndicats européens adoptent une position de compromis conformes aux intérêts des personnels de la DGAC.

Mais, respectueuse de ses engagements et de ses partenaires européens, la CFDT n'a pas souhaité concevoir un projet de FABEC sans en discuter dans le même temps avec les syndicats belges, allemands, luxembourgeois, suisses et hollandais. Agir autrement serait se comporter comme le Ministre français des transports qui a pris de court ses propres partenaires.

Il convient de souligner qu'en l'état actuel du projet de traité Fabec, il ne saurait y avoir de prestataire unique. Le risque de Fabec "intégré" au sens où l'entend notre secrétaire d'Etat s'est donc éloigné de quelques années.

Dans ce contexte, la CFDT préfère garantir une position européenne forte des syndicats de l'ATM, qui sera obtenue par une union syndicale forte et un consensus acceptable par tous, plutôt que prendre de vitesse ses partenaires et leur donner le sentiment de vouloir décider pour eux.

FOCUS

La CFDT : un double engagement, de solidarité aux côtés des personnels, et de responsabilité dans la négociation protocolaire.

La CFDT a rappelé les motifs qui rendent peu crédible le modèle présenté jusqu'ici par le gouvernement et qui sont incontournables :

- **aucun personnel ne doit « rester sur le bord du chemin »** quelles que soient les évolutions de la DGAC ; la question des personnels « support », ouvriers, techniques ou administratifs, en poste à la DGAC ou à Météo France, est ici centrale.

- **la mobilité entre les services de la DGAC doit être une réalité** et pas seulement théorique : l'attractivité des postes doit être garantie dans toute la DGAC par des rémunérations comparables ;

- **les droits sociaux élémentaires, à commencer par l'effectivité du droit de grève, doivent être garantis.** L'actualité de ce dernier point est réelle avec la volonté affichée par le Directeur général d'accroître encore le périmètre du service minimum pour diminuer l'impact d'une grève sur le trafic ;

- bien évidemment, **le statut des personnels de la DGAC**, le recrutement, la formation initiale et continue sont et doivent rester ceux des fonctionnaires de la DGAC..